

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
01-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

Absents :

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La lutte contre le frelon asiatique a été organisée en Seine-Maritime dans le cadre d'un protocole signé le 17 juin 2019 entre le Conseil départemental, l'association départementale des maires, les organismes à vocation sanitaire agréés, notamment le groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA) et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) et la préfecture de la Seine-Maritime.

En 2023, le frelon asiatique a continué d'envahir notre territoire (plus de 3 500 destructions de nids en 2023 à l'échelle du Département dont 157 sur le territoire de la Communauté de communes). Le nombre de nids de frelons découverts et traités est toujours en croissance exponentielle et le comité a proposé la participation financière des EPCI de manière volontaire à cette politique. Sur l'année 2023, la destruction des 157 nids de frelons sur le territoire communautaire a été financée par le Département de la Seine Maritime pour un montant estimé à 4 130 €.

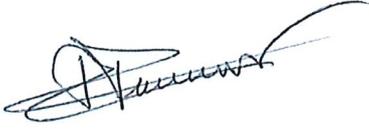
Après délibération, le Conseil communautaire,
Par 31 voix pour, 6 voix contre, 15 absentions, décide :

- De s'engager dans la lutte collective contre le frelon asiatique ;
- D'accorder une subvention annuelle et forfaitaire de 2 000 € au groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA) et ce pour une durée de trois ans (2024, 2025 et 2026) ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de lutte collective contre le frelon asiatique ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2024.

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le
ID : 076-200069847-20240226-DELIB_01_2024-DE

A Doudeville, le 20 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance



Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
02-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

Absents :

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 500 € à Mr James LEVILLAIN domicilié à Motteville (commission du 15/06/2023) ;
- De 1 500 € à Mr Gérard SCHREIBER domicilié à Harcanville (commission du 16/11/2023) ;
- De 1 500 € à Mr Pierre LEFORESTIER domicilié à Harcanville (commission du 16/11/2023) ;
- De 944,77 € à Mme Armelle JONQUAY domiciliée à Berville (commission du 16/11/2023) ;
- De 1 500 € à Mr Maxime BIDAUX domicilié à Saussay (commission du 01/06/2022) ;
- De 1 500 € à Mme Chantal LAGUERRE domiciliée à Etalleville (commission du 08/02/2024) ;

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
03-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFORNIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UNE PLATEFORME DE DECHETS VERTS ET DE GRAVATS A LA DECHETTERIE DE YERVILLE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président expose que le marché (procédure adaptée) pour la réalisation d'une plateforme de dépôt de déchets verts et de gravats a été publié le 15 décembre 2023. La date limite de remise des offres a été fixée au 7 février 2024 - 12 heures.

14 offres ont été réceptionnées et analysées.

Pour ce projet, une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) a été demandée auprès des entreprises. La solution de base prévoit la mise en œuvre d'une grave naturelle sur la zone destinée au stockage des bennes.

La PSE n°1 consiste à la mise en œuvre de béton bitumineux à la place de la grave naturelle sur la zone destinée au stockage des bennes sur une superficie de 810 m².

Considérant l'approbation du projet de réalisation d'une plateforme de dépôt de déchets verts et de gravats à la déchetterie de Yerville par la Commission Environnement en date du 7 février 2024 ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Retenir l'offre PSE n°1 du groupement ETN - VIAFRANCE - CLOTURES TROPARDY pour un montant de 195 530,39 € HT ;
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces pour mener à bien l'exécution du marché ;
- De dire que la dépense sera inscrite au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
04-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD - PAIEMENT D'UNE FACTURE EUROVIA

Monsieur le Président expose qu'une facture EUROVIA d'un montant de 143 464,40 € HT / 172 157,28 € TTC du marché d'aménagement de la ZA du Bois de l'Arc Nord est à mandater avant le vote du budget primitif 2024.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à mandater le règlement de la facture Eurovia pour un montant de 172 157,28 € TTC ;
- De dire que cette dépense sera inscrite au budget annexe « Développement Economique » 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'accomplissement du dossier.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
05-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-LAURENT-EN-CAUX -VENTE DE TERRAIN A LA SCI DU BOIS (JOUETTE CHARPENTE)

Considérant la demande de Monsieur Ludovic JOUETTE, gérant de la SCI DU BOIS, d'acquérir un terrain d'environ 1 380 m² sur la zone d'activités de Saint-Laurent-en-Caux.

Il est indiqué que sur cette parcelle, uniquement 650 m² sont aménageables (présence d'une servitude de passage d'une canalisation d'assainissement traversant le terrain et d'une ligne électrique aérienne).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder au profit de Monsieur Ludovic JOUETTE, gérant de la SCI DU BOIS, un terrain d'une surface d'environ 1 380 m² situé sur la zone d'activités de Saint-Laurent-en-Caux dont uniquement 650 m² cédés pour un montant de 20 €/m² ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
06-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES - VENTE DE TERRAIN A LELIEVRE MOTOCULTURE (M. LELIEVRE)

Considérant la demande de Monsieur LELIEVRE, gérant de LELIEVRE MOTOCULTURE, d'acquérir un terrain d'environ 2 247 m² sur la zone d'activités du Champ de Courses à Doudeville.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 2 247 m² situé sur la zone d'activités du Champ de Courses à Doudeville pour un montant de 14,50 € HT/m² au profit de Monsieur LELIEVRE, gérant de LELIEVRE MOTOCULTURE ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à mandater l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance



Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
07-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE COLMONT - RENOUELEMENT DU POTEAU INCENDIE N° 19

Le diagnostic défense incendie réalisé sur la commune de Doudeville a mis en évidence la nécessité de mettre en conformité le poteau incendie n°19 qui dessert entre autres la zone d'activités communautaire de Colmont.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- Que la Communauté de Communes prenne à sa charge une partie des coûts Hors Taxe pour le renouvellement du poteau d'incendie n°19 situé route de Colmont à Doudeville selon le prorata ci-dessous :

	%	Coût supporté en € H.T.
Commune de Doudeville	37,82 %	1 309,62
Communauté de communes	62,18 %	2 153,16
Total	100,00 %	3 462,78

- Que la Communauté de Communes rembourse la somme de 2 153,16 € à la commune de Doudeville sur présentation de la facture acquittée.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
08-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD A YERVILLE - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SDE76

Monsieur le Président présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2021-0-76752-M4923 » et désigné « ZA Bois de l'Arc - Com. Com » dont le montant prévisionnel s'élève à 36 455,09 € T.T.C et pour lequel de la Communauté de Communes participera à hauteur de 14 447,99 € TTC.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- De dire que la dépense d'investissement sera inscrite au budget annexe « Développement économique » de l'année 2024 pour un montant de 14 447,99 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
09-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACASSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-LAURENT-ENCAUX - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SDE76

Monsieur le Président présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2023-0-76597-M6279 » et désigné « ZA de Saint-Laurent-en-Caux » dont le montant prévisionnel s'élève à 15 558,62 € T.T.C et pour lequel de la Communauté de Communes participera à hauteur de 5 825,23 € TTC

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- De dire que la dépense d'investissement sera inscrite au budget principal de l'année 2024 pour un montant de 5 825,23 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES A DOUDEVILLE - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SDE76

Monsieur le Président présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2023-0-76219-M6278 » et désigné « Za du champ de courses » dont le montant prévisionnel s'élève à 21 809,64 € T.T.C et pour lequel de la Communauté de Communes participera à hauteur de 8 181,05 € TTC.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- De dire que la dépense d'investissement sera inscrite au budget annexe « Hôtel d'entreprises n°2 » de l'année 2024 pour un montant de 8 181,05 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
11-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE YERVILLE - RESTITUTION DE CAUTION

Monsieur le Président expose que le locataire « DGDA » a résilié le bail commercial au 31 décembre 2023 du local n°1 au sein de l'hôtel d'entreprises d'Yerville. Après avoir réalisé l'état des lieux de sortie, il convient de restituer le dépôt de garantie de 2 900 € représentant deux mois de loyer HT.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De restituer le dépôt de garantie de 2 900 € à l'entreprise DGDA ;
- De dire que cette dépense sera inscrite à l'article 165 - section investissement du budget annexe « développement économique » 2024 ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
12-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CALINETTE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le règlement de fonctionnement de la Calinette doit être modifié pour intégrer les règles de modulation (augmentation de la capacité d'accueil, notamment sur le temps du midi, afin d'améliorer le taux d'accueil).

Le règlement de fonctionnement modifié de La Calinette est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement modifié de La Calinette,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
13-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA NOURSERIE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le règlement de fonctionnement de la Nourserie doit être modifié pour intégrer les règles de modulation (augmentation de la capacité d'accueil, notamment sur le temps du midi, afin d'améliorer le taux d'accueil).

Le règlement de fonctionnement modifié de La Nourserie est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement modifié de La Nourserie,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance



Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
14-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CALINETTE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le projet d'établissement de la Calinette doit être modifié pour intégrer les règles de modulation (augmentation de la capacité d'accueil, notamment sur le temps du midi, afin d'améliorer le taux d'accueil).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'établissement modifié de La Calinette,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 février 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+6

Date de convocation
14 février 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
15-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Xavier VANDENBULCKE (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) - Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Christophe ORANGE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Ludovic CHAPELLE - Martial CRESPEAU (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Marcel MASSON - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Philippe FERCOQ.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA NOURSERIE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le projet d'établissement de la Nourserie doit être modifié pour intégrer les règles de modulation (augmentation de la capacité d'accueil, notamment sur le temps du midi, afin d'améliorer le taux d'accueil).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'établissement modifié de La Nourserie,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

A Doudeville, le 26 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU

